Cau FRC 6579

CONVENTION NATIONALE.

EXTRAIT
DE LA PÉTITION
PRÉSENTÉE
A LA CONVENTION NATIONALE,

Par des soi-disant pétitionnaires des sections du Finistère et de l'Observatoire,

Dans la séance du 27 ventôse, an III;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

Vous voyez dans votre sein des hommes que le malheur force de s'y rendre : vous voyez dans votre sein des hommes que la douleur force de porter vers vous les plaintes les plus amères..... Nous sommes enfin à la veille de *regretter* tous les sacrifices que nous avons faits jusqu'à ce jour pour la révolution, etc.

MZW 12797

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

Citoyens, la Convention nationale s'est toujours occupée avec la plus pressante sollicitude des subsistances de Paris; la France entière fait des sacrifices sans nombre pour l'approvisionnement de cette commune; il n'y a point de département où le pain ne soit plus cher et plus rare, et cependant les citoyens ne murmurent point : ils se privent avec plaisir de leurs premiers besoins pour assurer les vôtres. La Convention a senti qu'il falloit donner une ration plus forte à l'homme utile, à l'homme laborieux : c'est une des dispositions de la loi; elle en maintiendra l'exécution, et la fera respecter.

Citoyens, les ombres des conspirateurs assiégent encore cette enceinte; la malveillance s'agite en tout sens pour produire des mouvemens; ils n'auroient d'autre résultat que d'augmenter la disette, et de détruire, en interrompant les moyens d'approvisionnement, les mesures prises par la Convention pour assurer à chacun la portion de subsistance qu'elle lui a promise : mais la Convention compte sur le zèle des bons citoyens pour déjouer toutes les intrigues; et quoi qu'il arrive, son énergie et son courage seront toujours au-dessus des événemens. Éclairée par l'expérience, forte de la puissance du peuple entier, elle périra à son poste plutôt que de rétrograder par la crainte; et elle ne cessera de marcher vers le but qu'elle se propose : la réparation des maux qu'ont faits à la patrie les derniers tyrans, et la répartition égale de l'aisance et du bonheur entre toutes les communes de la République.

Non, les efforts que le peuple a faits pour conquérir la liberté, ne seront point perdus : la famine ne dévorera point la France, lorsque tous les citoyens secondent les travaux de leurs représentans; le désespoir n'appartient qu'aux esclaves; l'homme libre ne regrette jamais les sacrifices qu'il a faits.

La Convention fera examiner vos réclamations. Cha-

THE NEWBERRY
LIBRARY

que citoyen a dû avoir la portion qui lui est accordée par la loi : s'il y a eu infidélité dans la distribution, faites-en connoître paisiblement leurs auteurs, elle les fera punir. La Convention est à son poste, retournez à vos travaux.

Rapport fait au nom du comité de salut public, par le citoyen Boissy-d'Anglas.

Vous ne devez pas douter, citoyens, que les mouvemens qui vous sont dénoncés ne soient l'effet de la malveillance, et je vous laisse à juger quel est le rapport qui existe entre ces mouvemens et les circonstances particulières où nous nous trouvons. L'administration de police vient de nous prévenir que dans le faubourg Marceau des hommes coupables provoquoient, au bruit d'une sonnette, les citoyens à des rassemblemens, et qu'en même temps où l'on se plaignoit de manquer de pain, on cherchoit à arracher aux boulangers le bois qui leur est destiné et qui est indispensable à leur manutention. Dans les environs de Paris, des hommes inconnus qui parcourent les campagnes, obstruent les routes, et s'efforcent d'intercepter la circulation des grains, de provoquer le pillage, et de porter dans les districts qui concourent à l'approvisionnement de Paris, des préventions défavorables à cette grande commune ; mais le comité de salut public ne laisse échapper aucun moyen pour déjouer tous ces complots et assurer l'approvisionnement de Paris ; il veille la nuit et le jour pour y parvenir ; et son active surveillance a été couronnée jusqu'ici par le succès, puisqu'il a levé tous les obstacles et déjoué les efforts des ennemis du bien public.

Le décret que vous avez rendu étoit nécessaire pour régulariser la distribution du pain et en assurer la con-

sommation, et sur tout pour calmer les inquiétudes de nos frères des districts voisins.

Voici comment il s'exécute :

Il a été distribué aujourd'hui 1897 sacs de farine ; or, il existe à Paris, d'après le dernier recensement, 636 mille habitans de tout âge et de tout sexe ; après avoir donné à chacun d'eux une livre de pain, il en est resté 162 mille, ce qui a procuré à 324 mille citoyens une demi-livre de plus : d'où il résulte que plus de la moitié des habitans a dû recevoir une livre et demie, ce qui est beaucoup plus que le décret ne le prescrit, puisque la moitié des habitans de Paris ne doit pas être considérée comme vivant du travail de ses mains.

DÉCRET.

La Convention nationale décrète que l'extrait de la pétition des soi-disant pétitionnaires des sections du Finistère et de l'Observatoire, ainsi que la réponse du président, avec le rapport de Boissy-d'Anglas au nom du comité de salut public, seront imprimés et affichés dans Paris.

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux. *Signé*, S. E. MONNEL.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 27 ventôse, an troisième de la République française, une et indivisible. *Signé*, A. C. THIBEAUDEAU, *président ;* PEMARTIN, DUPUIS, *secrétaires.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, an III.